

Intégrité scientifique : « Il faut un référentiel des sanctions » (Pierre Mutzenhardt)

Paris - Publié le vendredi 12 mai 2017 à 12 h 11 - Interview n° 92341

« Il faut que les référents d'intégrité scientifique, nommés par le président d'université mais indépendants de lui de manière hiérarchique mènent leurs enquêtes dans la discrétion (...) mais ne gardent pas le silence sur le fait qu'il existe des sujets en cours de traitement, ou lorsque des sanctions doivent être prises », affirme Pierre Mutzenhardt, président de l'Université de Lorraine et de la commission recherche et innovation de la [CPU](#), à News Tank le 12/05/2017.

Il plaide pour la mise en place d'un « un référentiel des mesures à prendre » en cas de fraude scientifique. « La peine appliquée ne doit pas être la même si la fraude est petite ou massive. De même, il ne serait pas normal que nous soyons d'une sévérité très différente d'un établissement à l'autre pour des faits d'une gravité similaire. »

Pierre Mutzenhardt insiste sur la nécessité de mettre en place des référents d'intégrité scientifique dans toutes les universités alors qu'il n'en existe qu'une vingtaine pour le moment. Il rejoint en cela le rapport de [Pierre Corvol](#), vice-président de l'académie des sciences, remis fin juin 2016.

Il revient par ailleurs sur les principaux objectifs de son second mandat de président de la commission recherche et innovation de la CPU, à la tête de laquelle il a été réélu en décembre 2016 pour deux ans : reconnaissance des universités comme « opérateurs de recherche » et articulation des partenariats avec les organismes nationaux.

Pourquoi le colloque sur l'intégrité s'est-il déroulé à Université de Lorraine, fin février 2017 ?

Nous l'avons organisé à l'Université de Lorraine pour trois raisons :

- Claude Huriet [sénateur [UDF](#) de Meurthe-et-Moselle de 1983 à 2001] était très intéressé pour l'organiser sur son territoire ;
- Je suis président de la commission recherche de la [CPU](#) ;
 - L'Université de Lorraine fait partie de la vingtaine d'universités en France ayant un responsable de l'intégrité scientifique.

Ce colloque d'intégrité, organisé par la CPU, avec le Murs et les établissements, doit s'inscrire durablement dans le paysage. Il est important d'avoir une réunion annuelle qui permette de constater la progression et d'échanger les bonnes pratiques. C'est aussi une manière de continuer quelque chose qui n'a pas encore bien percolé dans tous les établissements français. La question est traitée dans les EPST, mais seule une vingtaine de responsables intégrité existent aujourd'hui pour les universités, alors qu'il y a plus d'établissements.

« Continuer quelque chose qui n'a pas encore bien percolé »

Un référentiel d'intégrité scientifique a-t-il été mis en place à l'Université de Lorraine ?

« La France a du retard par rapport aux pays scandinaves ou nord-américains »

Oui, mais il doit encore être développé. D'autres universités ont commencé avant, comme l'UPMC qui est l'une des premières et où s'est déroulé le premier colloque, Bordeaux qui est à peu près au même stade que nous, et Strasbourg, qui est encore un peu plus avancée dans ce domaine.

On constate aussi que la France a du retard par rapport aux pays scandinaves ou nord-américains où il existe déjà un cadre pour ces questions-là.

On peut saluer la volonté de Thierry Mandon, secrétaire d'Etat à l'ESR, et le travail de Pierre Corvol dans le domaine, notamment sur deux points :

- La réforme sur les études doctorales, qui inclue la formation des doctorants aux questions d'intégrité scientifique.
- L'installation d'une haute autorité, qui sera certainement au sein du HCERES, car les établissements ont besoin d'un cadre.

Quel est le rôle de la CPU dans la mise en œuvre d'une politique d'intégrité scientifique ?

La CPU est attentive à ce qu'un réseau des référents intégrité scientifique se mette en place pour des échanges de bonnes pratiques. La Conférence joue un rôle qui doit rester incitatif, sinon il ne sert à rien de parler d'autonomie des établissements.

« La CPU joue un rôle d'incitation »

Pour la mise en œuvre effective de ces référents d'intégrité scientifique, on peut très bien imaginer que cette mission soit mutualisée entre plusieurs établissements. Mais ce n'est pas à la CPU de dire comment il faut faire. Son rôle est surtout de pousser les établissements à apporter une réponse.

D'autre part, la loi nous incite, avec les écoles doctorales, mais pas seulement, à avoir une politique de formation à la fois de nos étudiants, mais aussi de nos personnels, sur des questions d'intégrité souvent pas si simples.

Les différentes questions d'intégrité

- « Les questions de plagiat sont les plus importantes et les plus médiatiques ;
- les questions de fraude ne sont heureusement pas trop nombreuses ;
- les questions d'inconduite, sur la manière de citer les co-auteurs des publications par exemple, sur lesquelles nous sommes souvent le plus interrogés. C'est un sujet qu'il ne faut pas négliger, même s'il n'est pas de même ampleur que les deux premiers », indique Pierre Mutzenhardt

Quel est le rôle des référents d'intégrité scientifique ?

Faire une enquête scientifique indépendante pour déterminer si oui ou non il y a eu plagiat, fraude ou inconduite. Il faut que ces référents, nommés par le président mais indépendants de lui de manière hiérarchique :

- traitent ces sujets de manière scientifique ;
 - mènent leurs enquêtes dans la discrétion, car le discrédit peut laisser des traces alors qu'il peut ne rien y avoir d'avéré. Il est donc important de ne pas commenter les affaires en cours ;
- ne gardent pas le silence pour autant, sur le fait qu'il existe des sujets en cours de traitement ou lorsque des sanctions doivent être prises. C'est en cela qu'il faut un référentiel des mesures à prendre. La peine appliquée ne doit pas être la même si la fraude est petite ou massive. De même, il ne serait pas normal que nous soyons d'une sévérité très différente d'un établissement à l'autre pour des faits d'une gravité similaire.

Il y a eu un débat très intéressant récemment à Nancy sur les conflits d'intérêt, une question très présente dans le milieu médical sur les relations avec les Big Pharma [les lobbies pharmaceutiques] ou un certain nombre d'entreprises.

« Les politiques publiques s'appuient sur les résultats de la recherche

Sur les questions du changement climatique et de l'environnement, là aussi nous devons être extrêmement rigoureux et irréprochables au niveau scientifique, parce que les politiques publiques s'appuient sur les résultats de la recherche avec les polémiques que l'on connaît. Pour faire simple, lorsqu'une société très en pointe sur l'exploitation de ressources fossiles finance des recherches sur le climat, il faut se poser un certain nombre de questions.

Vous pensez que le financement des recherches n'est aujourd'hui pas encore assez transparent ?

Ce n'est pas toujours évident. Il y a encore des zones grises qu'il faut clarifier. On pense toujours par exemple que les entreprises dirigent la recherche qu'elles financent. Or ce n'est pas toujours vrai, notamment lorsqu'elles passent par une fondation, car elles s'engagent alors à ce que le processus soit libre et public.

« Il y a encore des zones grises qu'il faut clarifier

Nous avons besoin de traiter ces sujets-là, car si cela arrive à un niveau médiatique, il faut pouvoir montrer que nous sommes capables de les traiter scientifiquement, d'apporter une réponse, et de l'expliquer au grand public. Notre science produit beaucoup de choses, mais le niveau de confiance, notamment des médias, est très bas. Je suis toujours étonné que les médias critiquent des travaux scientifiques parce que les gens qui les critiquent sont des journalistes scientifiques, et non pas des scientifiques.

Qu'il y ait des controverses scientifiques, c'est en revanche normal, car on oppose des interprétations de résultats ou des points de vue. Ça a été le cas notamment pour des positions de Claude Allègre, car c'était un débat mené d'un point de vue scientifique.

Quelles sont vos missions à la tête de la commission recherche de la CPU pour les deux ans à venir ?

« Une grande partie de la recherche française se fait dans les universités

Premièrement, que les universités soient reconnues comme des opérateurs de recherche. Les universités ont une implantation locale, et ne peuvent pas de fait avoir la même place que les organismes qui eux sont nationaux, mais nous voulons que notre travail de recherche soit mieux reconnu. Une grande partie de la recherche française se fait dans les uni-

versités, et le potentiel est là.

De toute manière, la recherche se fait en partenariat avec les organismes, la question est donc de savoir de quelle manière on articule le national par rapport au local mais aussi au territoire, car il ne faut pas oublier les stratégies européennes de spécialisation pour chaque territoire. C'est d'ailleurs tout le travail qui est en train d'être fait de rapprochement entre la DGRI et la Dgesip.

Quels sont les moyens mis en œuvre pour cela ?

Il faudra bien se positionner, pour la CPU, par rapport aux organismes de recherche en disant que les universités ont aussi voix au chapitre, mais une voix un peu différente plus portée sur l'organisation, la prise en compte et le financement de la recherche. Et ce, quel que soit le véhicule de financement : l'extrabudgétaire du PIA, le budgétaire actuel...

Le rôle de la commission recherche de la CPU n'est pas d'exercer un rôle direct sur la politique de recherche thématique en France. En revanche, il est de :

- réfléchir à comment le système de recherche et d'innovation en France est organisé, et à son articulation avec l'enseignement supérieur ;
- se positionner sur des sujets comme le doctorat, les politiques de sites de recherche ;
 - s'emparer des lois et des décrets d'application, comme sur le numérique pour l'ouverture des données de la recherche ;
- d'être associée à la manière de financer la recherche à travers l'ANR, le MENESR ou le PIA. Je pense que l'on ne questionne pas assez la CPU sur en amont sur ces questions.

Quelle est votre position sur HAL, l'archive ouverte nationale multidisciplinaire ?

HAL est une très belle archive ouverte, qui convient à beaucoup d'universités. Il faudra que l'on croise certaines choses avec l'intégrité scientifique, parce que le contrôle des dépôts de publications pose aujourd'hui quelques soucis.

Il faudrait que HAL corresponde davantage à l'ensemble des secteurs disciplinaires, car la publication scientifique n'est pas la même en SHS, qu'en droit, qu'en sciences et techniques. Cela ouvre par ailleurs un champ disciplinaire de recherche sur le Big Data et l'ensemble de ces données. Enfin, il existe sûrement des redondances dans les publications, des découvertes plus collectives que ce que l'on ne croit, et ces recherches sur les données permettraient de corréliser certaines publications.

D'autres questions se posent en revanche, comme celui du modèle économique qu'il faut discuter avec les organismes, car on peut ne pas être d'accord avec celui imposé par de grands éditeurs comme Elsevier. La question est donc de savoir comment on publie et il faut qu'il y ait un débat en France.

Qu'attendez-vous du PIA 3 pour l'Université de Lorraine ?

Nos trois Labex réfléchissent sur une candidature. Ils y voient un intérêt, notamment d'avoir un système plus intégratif entre le master et le doctorat, qui était l'un des objectifs pour avoir des filières recherche dédiées aux étudiants en les amenant vers le doctorat, qu'il soit académique ou en partenariat avec une entreprise. Cela permettrait d'attirer des gens plus tôt.

« Nos trois Labex réfléchissent sur une candidature

Pour l'instant nous attirons beaucoup d'étudiants étrangers en doctorat, et il pourrait être intéressant d'avoir un système plus intégré avec des étudiants arrivant dès le master, voire en école d'ingénieur, et qui passeraient plus de temps dans l'établissement.

Nous verrons à quelle vague du PIA 3 nous répondrons. Il faudra rester vigilant à la cohérence de notre I-site. Cet appel d'offres vient remettre une couche, et cela peut en compliquer certains aspects.

Pierre Mutzenhardt



Date de naissance : 05/01/1966

Email : president@univ-lorraine.fr

Parcours	Depuis	Jusqu'à
Université de Lorraine Président	Mai 2012	Mai 2017
Université Henri Poincaré Vice-Président du Conseil Scientifique	2008	2011
Université Henri Poincaré Responsable de formation	2005	2008
Antenne de la faculté des Sciences et Techniques à Bar-le-Duc Responsable	2000	2005

Fiche n° 3666, créée le 06/05/14 à 14:32 - MàJ le 18/12/14 à 17:07

Conférence des Présidents d'Université



Statut : association Loi de 1901

Composition : une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Bureau

Gilles Roussel président

Fabienne Blaise, vice-présidente

Khaled Bouabdallah, vice-président

Délégué général : Denis Ehram

Missions :

- Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales.

- Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions et de promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.

Moyens :

- une équipe permanente (27 personnes)

- des conseillers et consultants (7 personnes)

- s'appuie sur l'Amue, (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle performante et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Conférence des Présidents d'Université

103 boulevard Saint-Michel

75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 13/10/14 à 13:00

© News Tank 2017 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »